

Objectif du diagnostic électrique

Dans un contexte où le prix d'électricité va croissant et que son impact sur notre environnement n'est plus une preuve à faire, la Société des Régies de l'Arc (SOREA) réalise une opération MDE sur tout son territoire (Maîtrise de la Demande en électricité).

La SOREA cherche à promouvoir les usages performants de l'électricité en lançant divers travaux de maîtrise de la consommation énergétique chez ses clients, les conseillant dans le but de réduire leurs consommations d'électricité.

Dans cet objectif, la SOREA réalise des mini-diagnostic sur la consommation électrique de certains de ces clients.

Les mini-diagnostic électriques proposés ont plusieurs objectifs :

- **Analyser l'existant** : par usage et types de matériels (informatique, chauffage, moteurs, ...)
- **Identifier les gisements d'économie d'énergie** : Le bilan réalisé précédemment permet de cibler des gisements d'économie d'électricité et donc d'entrevoir les différentes possibilités de mise en place d'actions de Maîtrise de la Demande en Electricité
- **Hiérarchiser les préconisations de Maîtrise de la demande en électricité** : En effectuant une analyse technico-économique des différentes préconisations de MDE il est possible de cibler les plus adaptées au site étudié.
-

Les mini-diagnostic réalisés vont ainsi vous permettre d'identifier dans les grandes lignes, les principaux gisements de maîtrise de la demande d'électricité disponible.



TÉLÉVISION
PAR CABLE



COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES



ÉLECTRICITÉ,
ÉCLAIRAGE PUBLIC &
PHOTOVOLTAÏQUE



PRODUCTION
HYDRAULIQUE



DIAGNOSTICS
IMMOBILIERS

Le Diagnostic Energétique

Historique

Il y a plus de 30 ans, des cris d'alarme ont été lancés dans l'indifférence générale par certains membres de la communauté scientifique sur les risques liés au changement climatique. Ce n'est malheureusement que durant la décennie 90 qu'une prise de conscience internationale a réellement vu le jour.

Le sommet de la Terre qui s'est tenu en 1992 à Rio, a clairement démontré que l'action de l'Homme sur le climat entraîne des dérèglements quasi irréversibles. Pour ne pas amplifier les phénomènes déjà engagés il est absolument indispensable de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce sommet se concluait sur une volonté : stabiliser à l'horizon 2010 les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990.

Le Protocole de Kyoto, signé en 1997, traduit en engagements quantitatifs et juridiques les volontés exprimées 5 ans plutôt à Rio. Ainsi, l'Union Européenne s'engage dans une politique volontariste de réduction de ses émissions de CO₂ en fixant pour chaque pays membre des quotas d'émission.

Pour la France cela se traduit par la nécessité de réaliser une économie annuelle de 52 millions de tonnes de CO₂. Le Plan Climat, adopté en 2004, marque la détermination du gouvernement à prendre une part active dans la lutte contre les modifications du climat en agissant de façon significative sur les émissions de gaz à effet de serre (CO₂). En allant au-delà des objectifs de Kyoto, le **Plan Climat** vise une économie annuelle de 72 millions de tonnes de CO₂ à travers une action globale s'articulant sur **5 mesures phares** (voitures propres, biocarburant, **étiquette énergie**, crédit d'impôt, climatisation) et un certain nombre d'orientations visant notamment le bâtiment.

Le bâtiment, 1^{ère} source de pollution

Le secteur du bâtiment occupe, la première place en matière de consommation d'énergie et la seconde en tant que source de pollution après le transport et l'énergie.

A titre d'exemple il faut savoir que **près de 80% de l'énergie d'une maison individuelle est consacrée au chauffage**. Pour maintenir la température intérieure d'un logement pendant la saison froide, il convient de chauffer le bâtiment et de compenser les pertes de chaleur de l'enveloppe de la construction.

En effet, une maison non isolée laisse s'échapper la chaleur par la toiture (environ 30%), les murs (20 à 25 %), le renouvellement de l'air (20 %), les vitrages (13 à 15 %), les planchers (7 à 10%) et les ponts thermiques (environ 5 %). En diminuant les pertes de chaleur par les parois, une isolation thermique efficace peut réduire les besoins en énergie de plus de 60 %.

Démarches volontaires

La SOREA souhaite sensibiliser ses clients et les accompagner à travers des **actions de Maîtrise de Demande de l'Énergie** (MDE).

La démarche consiste à préconiser des travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique.

La SOREA est d'ores et déjà certifié opérateur de Diagnostics immobiliers et exerce dans ce cadre des prestations de type DPE, essentiellement envers des clients particuliers.

La SOREA possède également, pour ces besoins propres (diagnostic de postes de transformation), des compétences en matière de **thermographie infrarouge**.

Réalisation de l'audit

L'Audit Énergétique s'effectuera avec la participation d'un Bureau d'Études Techniques spécialisé. Il consiste en une étude énergétique détaillée.

Il comprend quatre étapes successives :

Visite du site :

Une étude de terrain est initiée par une réunion avec les responsables techniques et les exploitants.

Etude énergétique détaillée :

Elle est consacrée à l'étude des consommations énergétiques à partir des factures de gaz, fioul, électricité, etc. et des différents besoins énergétiques calculés à partir des caractéristiques des bâtiments, et des outils de productions.

Analyse des critiques :

Les consommations réelles sont comparées aux consommations d'établissements similaires connues. Sur cette base, une analyse critique des installations permettra de mettre en lumière les points forts et lacunes de l'ensemble du point de vue énergétique et économique.

Amélioration :

Différentes propositions d'améliorations, les plus pertinentes, seront proposées afin de résoudre les problèmes diagnostiqués, réaliser des économies d'énergie utilisant les systèmes les plus efficaces. Chaque proposition d'amélioration retenue donne lieu à un chiffrage des investissements et aux calculs de rentabilité économique et d'impact sur l'environnement. Pour chacune des améliorations



TÉLÉVISION
PAR CÂBLE



COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES



ÉLECTRICITÉ,
ÉCLAIRAGE PUBLIC &
PHOTOVOLTAÏQUE



PRODUCTION
HYDRAULIQUE



DIAGNOSTICS
IMMOBILIERS

étudiées, le Bureau d'Étude détaillera les économies réalisables sur les différents postes, les coûts d'investissement, les réductions des émissions de gaz à effet de serre ou autres polluants, ainsi que les éventuels Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pouvant être alloués aux opérations d'amélioration.

Le diagnostic donnera lieu à l'élaboration d'un rapport détaillé comportant l'ensemble des éléments de l'étude (caractéristiques de l'établissement, données énergétiques, analyses, propositions d'améliorations argumentées et chiffrées) et d'une note de synthèse (selon le format défini par l'ADEME) permettant d'apprécier l'intérêt technique et économique des améliorations préconisées.

Les aides éventuelles :

Des aides peuvent être apportées par l'ADEME et la Région Rhône Alpes. Certains clients de la SOREA ont déjà bénéficié d'un diagnostic énergétique complet leur permettant de mettre en œuvre un programme d'action de rénovation énergétique complet. Cette étude a été en grande partie subventionnée par l'ADEME et la région Rhône-Alpes.

Outre la région et l'ADEME qui peuvent subventionner les diagnostics en phase de réflexion, des aides à l'investissement existent. Oséo soutient l'innovation et la croissance des PME. A ce titre, cet établissement public bien connu des entrepreneurs, propose un soutien pour vos projets. *Les prêts verts bonifiés* et la *garantie des financements bancaires d'accompagnement* sont deux dispositifs de financement ; nous vous invitons à vous reporter à la brochure ci-jointe pour les découvrir en détails.

Votre contact local :

Oséo, Direction Régionale Délégation des Savoie, Les jardins du Lac 33, avenue d'Albigny 74000 Annecy ; Tél : 04 50 23 50 26.

Vos contacts à la SOREA :

Marc DIDIER et Nicolas MEUNIER